RCS : CAEN
Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00978
Numéro SIREN : 512 549 494
Nom ou dénomination : GAMACASH

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt 5669

GAMACASH

SARL au capital de 1.007.500 euros
Siège social : Z.I. Route de Paris - 14120 MONDEVILLE
512 549 494 RCS CAEN

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2020

DECISION AFFECTANT LE RESULTAT

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit – 740.870,89 euros, au poste « Report à Nouveau », dont le solde débiteur est ainsi porté à – 4.774.213,58 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

POUR COPIE CONFORME

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Gamacash S.A.R.L.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

POUR COPIE CONFORME

Exercice clos le 31 décembre 2019
Gamacash S.A.R.L.
ZI route de Paris - 14120 Mondeville
Ce rapport contient 34 pages
Référence : CBD-202-112

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Gamacash S.A.R.L.

Siège social : ZI route de Paris - 14120 Mondeville
Capital social : €. 1 007 500

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention de l'Associé unique de la société Gamacash S.A.R.L.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Gamacash S.A.R.L. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Gérant le 12 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant arrêté le 12 Juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelés à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 juin 2020

KPMG S.A.



Caroline Bruno-Diaz
Associée

COMPTES ANNUELS

SARL GAMACASH

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Carrefour

COMPTES ANNUELS

1. BILAN AU 31/12/2019

1.1. BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	180		180	
ACTIF IMMOBILISE	**180**		**180**	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 781 748		1 781 748	3 361 106
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	406 331	74 768	331 563	378 125
Autres créances	376 571	1 658	374 913	781 098
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	368 075		368 075	516 877
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**2 932 726**	**76 426**	**2 856 300**	**5 037 205**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 932 906**	**76 426**	**2 856 480**	**5 037 205**

1.2. BILAN PASSIF

Rubriques	Exercice au 31/12/2019	Exercice au 31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 1 007 500)	1 007 500	1 007 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)		
Report à nouveau	-4 033 343	-3 236 138
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-740 871**	**-797 204**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**-3 766 714**	**-3 025 843**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	613 838	425 839
Provisions pour charges	143 530	163 705
PROVISIONS	**757 368**	**589 544**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 651 326	2 823 435
Dettes fiscales et sociales	285 845	506 041
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 928 654	4 144 028
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**5 865 825**	**7 473 504**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**2 856 480**	**5 037 205**

2. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

	France	Exportation	Exercice au 31/12/2019	Exercice au 31/12/2018
Ventes de marchandises	16 898 094		16 898 094	21 390 512
Production vendue de biens	28		28	460
Production vendue de services	680 198		680 198	682 418
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**17 578 319**		**17 578 319**	**22 073 390**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			65 416	113 657
Autres produits			-55 249	41 545
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			**17 588 485**	**22 228 592**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			13 535 046	19 430 539
Variation de stock (marchandises)			1 579 358	-556 331
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 239 459	1 664 795
Impôts, taxes et versements assimilés			60 905	86 197
Salaires et traitements			1 118 479	1 504 381
Charges sociales			345 065	566 547
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			41 877	77 829
Dotations aux provisions			187 999	49 228
Autres charges			215 673	270 801
CHARGES D'EXPLOITATION			**18 323 860**	**23 093 986**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-735 374**	**-865 394**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			6 061	5 199
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			6 061	5 199
RESULTAT FINANCIER			**-6 061**	**-5 199**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-741 435**	**-870 593**

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 149	345
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**1 149**	**345**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	585	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 515	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**2 100**	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-951**	**345**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-1 515	-73 043
TOTAL DES PRODUITS	**17 589 635**	**22 228 937**
TOTAL DES CHARGES	**18 330 506**	**23 026 142**
BENEFICE OU PERTE	-740 871	-797 204

ANNEXE COMPTABLE

1. DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Modifications affectant les méthodes d'évaluation et la présentation des comptes

Aucune dérogation significative aux prescriptions comptables.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. EVENEMENTS CARACTERISTIQUES

2.1. Evénements significatifs de l'exercice

NEANT

2.2. Evénements importants postérieurs à la clôture

Les impacts des événements récents, post clôture, liés à l'émergence épidémique COVID-19 sont à ce jour difficiles à évaluer, d'autant plus que la situation évolue rapidement et régulièrement.

En tant que distributeur alimentaire, Carrefour, entreprise de première nécessité, a pour priorité d'assurer la continuité de ses activités.

Le groupe se conforme strictement aux règles sanitaires imposées dans chaque pays par les pouvoirs publics et évalue de façon constante les mesures à prendre pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses clients.

L'épidémie de COVID-19 est toujours en cours, sa durée est incertaine et les mesures adoptées en réaction par les autorités publiques (sur le plan national ou local) sont en constante évolution.

Carrefour reste vigilant quant à l'évolution de la situation et ses conséquences.

Il est encore trop tôt à ce stade pour évaluer l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le Groupe et en particulier sur les comportements d'achat des consommateurs qui peuvent évoluer rapidement, tant localement que dans le temps, en fonction des évolutions de l'épidémie et de la mise en œuvre de mesures locales (telles que le confinement).

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les règles comptables définies dans le règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

PRINCIPES GENERAUX

- **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations, qualifiées d'immobilisations incorporelles qui sont à durée d'utilité définie, sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les logiciels acquis avant le 1er janvier 2017 sont amortis sur une durée économique de 3 à 4 ans. Fiscalement, ils sont amortis sur 12 mois par un amortissement dérogatoire.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est **non** limitée sont soumises à un test de dépréciation annuel :

Fonds de commerce de détail : La valeur des fonds est examinée en fonction de critères fondés sur l'activité et la rentabilité. Dans tous les cas, une étude est faite pour déterminer la valeur des fonds, sur la base de cash-flows actualisés et une provision est constituée si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les dotations aux provisions pour dépréciations comptabilisées à la clôture de l'exercice sont de : **0** euro.

- **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie économique probable, soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, selon le plan d'amortissement suivant.

- Constructions : 40 ans.
- Agencements et aménagements de construction : 8 à 20 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : 4 à 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans.

La différence entre la dotation dégressive et la dotation linéaire est traitée en amortissement dérogatoire.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, l'amortissement est éventuellement complété d'une provision pour dépréciation si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable.

Les actifs dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable font l'objet d'une dépréciation. Cette dépréciation est déterminée par comparaison entre la VNC de l'actif et sa valeur d'utilité estimée par actualisation de Flux de trésorerie futurs sur la durée d'utilité.

Les dotations aux provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice sont de : **0** euro.

- **Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute correspond au coût d'acquisition hors frais accessoires.
Ces actifs sont dépréciés au regard de la valeur d'utilité.
La valeur d'utilité est estimée sur la base des prévisions raisonnables d'exploitation.

NEANT

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- **Malis Techniques**

NEANT

Les malis techniques ont été reclassés selon la nature de l'actif sous-jacent, soit en immobilisations incorporelles, corporelles ou financières à compter du 1er janvier 2016.

- **Stocks de marchandises**

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »).

Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des gains et des pertes de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

La valeur net de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

Une provision est constituée lorsque le prix de vente probable devient inférieur à la valeur d'inventaire.

La provision pour dépréciation des stocks comptabilisée à la clôture de l'exercice est de **0** euro.

- **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les critères d'antériorité et/ou de situation du débiteur.

- **Achats consommés**

Les frais accessoires d'achats (frais de transport, ...) sont comptabilisés en achats consommés.

- **Parties liées**

Au cours de l'exercice, il n'est intervenu aucune transaction significative non conclue à des conditions normales de marché avec des parties liées.

- **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont constituées selon les règles fiscales en vigueur.

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

- **Les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail**

Une indemnité de fin de carrière est versée aux salariés partant à la retraite.

Les engagements correspondant aux droits acquis par le personnel à la clôture s'élèvent à 142 015 euros et peuvent être couverts par des contrats d'assurance souscrits auprès d'organismes extérieurs. Lorsque ces contrats sont inférieurs au montant total de l'engagement, une provision correspondant à cet écart est comptabilisée au passif du bilan soit **142 015** euros.

Le montant de l'engagement se décompose en :

- 142 015 euros au titre des engagements de retraite ;
- **0** euro au titre de la médaille du travail.

L'engagement est calculé annuellement par un actuaire, selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : **0.75 %**
- Taux d'évolution des salaires : **2.04 %**
- Taux de charges sociales : **43 %**

L'hypothèse de calcul retenue est basée sur :

- Un départ à l'initiative du salarié ;
- L'âge de départ à la retraite ; Pour les agents de maîtrise, employés, cadres dirigeants et cadres : 61.5 ans pour ceux nés avant 1961 et 62 ans pour les autres.

- **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi**

Le dispositif de Crédit d'Impôt Compétitivité emploi a été supprimé à effet du 1er janvier 2019. Le nouvel allègement de charge mise en place par la loi de finance 2019 à effet du 1er janvier 2019 en vue de pérenniser l'aide que constituait le CICE est constaté sur la ligne « charges sociales » du compte de résultat.

- **Informations en matière de crédit-bail immobilier**

Les redevances restant à payer ainsi que le prix d'achat résiduel sont :

- Indexés sur la base du dernier indice appliqué par l'établissement prêteur ;
- Actualisés sur la base des taux d'actualisation dépendant de l'année de commencement de contrat.

NEANT

Lorsque plusieurs dates de levée d'option sont prévues au contrat, le montant des redevances et du prix d'achat restant à payer sont déterminés en fonction de la première date d'option.

4. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Sauf indications contraires, les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en euros.

4.1. ACTIF

4.1.1. Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au 31/12/2019
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Frais établissement						
Fonds acquis ou reçus						
Fonds réévalués en 1976						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL						

NEANT

4.1.2. Immobilisations corporelles et financières

	Valeur brute au *31/12/2018*	Augmentations	Diminutions		Apports, fusions	Valeur brute au *31/12/2019*
			Par virement de poste à poste	Par cession, Mise HS ou mise en équivalence		
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Construction sur sol d'autrui						
Instal générales, agencement						
Installations, matériels						
Autres immos. Corporelles : Installations techniques, matériels et outillages						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOS CORPORELLES						
Participations						
Autres immobilisations financières		180				180
TOTAL IMMOS FINANCIERES		**180**				**180**
TOTAL		**180**				**180**

4.1.3. Amortissements des immobilisations incorporelles

	Amortissement au *31/12/2018*	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au *31/12/2019*
Frais établissement						
Fonds acquis ou reçus						
Fonds réévalués en 1976						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL						

NEANT

4.1.4. Amortissements des immobilisations corporelles

	Amortissement au *31/12/2018*	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Apports, fusions	Amortissement au *31/12/2019*
Terrains		NEANT				
Constructions et agencements						
Installations - Matériels						
Autres Immos corporelles						
TOTAL						

4.1.5. Malis Techniques

	Montant Net à l'ouverture	Montant Brut à la clôture	Amortissements	Provisions pour dépréciation	Montant Net à la clôture
Fonds de Commerce		NEANT			
Terrain					
Construction					
Autres immobilisations corporelles					
Titres de Participation					
TOTAL					

4.1.6. Stocks d'immobilisations

	Valeur brute au *31/12/2018*	Augmentation	Diminution	Transfert	Valeur brute au 31/12/2019	Provisions	Valeur nette au 31/12/2019
		NEANT					
TOTAL							

4.1.7. Etat des échéances des créances

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut au *31/12/2019*	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**180**		**180**
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	180		180
ACTIF CIRCULANT :	**782 900**	**782 900**	
Créances clients	406 331	406 331	
Etat : impôts et taxes diverses	51 457	51 457	
Autres créances	325 112	325 112	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**783 080**	**782 900**	**180**
Montants des prêts accordés au cours de l'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.8. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Autres Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	20 819
Disponibilités	
TOTAL	**20 819**

4.2. PASSIF

4.2.1. Capital Social

Le capital social est de 1 007 500 euros divisé en 100 750 actions de chacune 10,00 euros.

Aucune modification sur l'année.

4.2.2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Distributions de dividendes	Affectation du résultat N-1	Virement de poste à poste	Apports, fusions	Clôture
Capital	1 007 500							1 007 500
Prime d'émission, fusions, Apport								
Ecart de réévaluation								
Réserve légale								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Report à nouveau	-3 236 138				-797 204			-4 033 343
Résultat de l'exercice	-797 204		740 871		797 204			-740 871
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	-3 025 842		740 871					-3 766 714

4.2.3. Détail des provisions par nature

	Valeur brute au *31/12/2018*	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Apports, fusions	Valeur brute au *31/12/2019*
Provisions réglementées :					
- Amortissements dérogatoires					
- Provisions pour hausse de prix					
- Autres provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges :	**589 544**	**189 514**	**21 690**		**757 368**
- Provisions risque clients					
- Provisions risque fournisseur		6 713			6 713
- Provisions risque personnel					
- Provisions risques litige contrats procès					
- Provisions autres risques	425 839	182 801			608 640
- Provisions charges IDR	163 705		21 690		142 015
- Autres provisions pour charge					
Provisions pour dépréciation :	**78 275**	**41 877**	**43 726**		**76 426**
- Sur immobilisations incorporelles					
- Sur immobilisations corporelles					
- Sur immobilisations financières					
- Sur stock					
- Sur actif circulant clients douteux	78 118	40 218	43 568		74 768
- Sur actif circulant fournisseurs débiteurs	158	1 658	158		1 658
TOTAL	667 819	231 391	65 416		833 794
Dont :					
- Exploitation		229 876	65 416		
- Financier					
- Exceptionnel		1 515			

4.2.4. Etat des échéances des dettes

DETTES	Montant brut au *31/12/2019*	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 651 326	1 651 326		
Personnel et comptes rattachés	134 833	134 833		
Dette sécurité sociale et organismes sociaux	112 202	112 202		
Dettes fiscales	38 810	38 810		
Autres dettes	3 928 653	3 928 653		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**5 865 825**	**5 865 825**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.2.5. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	Montants (TTC)
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Fournisseurs et comptes rattachés	205 550
Dettes fiscales et sociales	206 082
Autres dettes	23 747
Fournisseurs et comptes rattachés Immobilisations	
TOTAL	**435 379**

4.2.6. Charges et produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	TOTAL
Charges constatées d'avance		NEANT		
Produits constatés d'avance				

4.3. RESULTAT

4.3.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Montants
Répartition par secteur d'activité :	
- Ventes de marchandises en l'état	16 898 094
- Productions de biens	28
- Prestations de services	680 198
	17 578 320
Répartition par marché géographique :	
- France	17 578 319
- Etranger	
	17 578 319

4.3.2. Produits et charges exceptionnels

Produits et charges exceptionnels	Montants
Produits exceptionnels :	**1 149**
- Sur opérations de gestion	
- Rentrées sur créances amorties	1 149
- Produits de cession sur immobilisations incorporelles	
- Produits de cession sur immobilisations corporelles	
- Produits de cession sur immobilisations financières	
- Autres produits sur opérations en capital	
- Reprise et Reliquats amortissements dérogatoires	
- Reprise provisions pour investissements	
- Reprise provisions pour hausse de prix	
- Reprise provisions risques légaux	
- Reprise provisions pour litiges divers	
- Reprise provisions autres risques et charges	
- Reprise provisions dépréciation d'actif	
Charges exceptionnelles :	**2 100**
- Sur opérations de gestion	
- Frais de personnel	
- Amendes et Pénalités	585
- Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées	
- Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées	
- Valeur comptable des immobilisations financières cédées	
- Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	
- Dotations aux amortissements dérogatoires	
- Dotations provisions pour investissement	
- Dotation provisions pour hausse de prix	
- Provisions pour risques légaux	
- Dotations provisions pour litiges divers	
- Dotations provisions autres risques	1 515
- Dotation provision dépréciation d'actif	

4.3.3. Participation des salariés

La société entre dans le champ de l'accord dérogatoire de la participation groupe dont les éléments de calcul et le périmètre ont été renégociés avec les partenaires sociaux le 29/06/2018.

4.3.4. Impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-741 435	-1 515
Résultat exceptionnel - participation	-951	
Contribution sociale de 3.3 %		
Ecart IS N-1		
TOTAL :	**-742 386**	**-1 515**

Les avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont déduits de l'impôt sur résultat courant.
Les plus ou moins values et les corrections d'ordre fiscal sont retenues en fonction de leur nature.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Le montant des emprunts contractés auprès des établissements de crédits s'élève à 0 euro.

NEANT

5.2. IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL

	Terrains	Constructions	Installations, matériels, outillages	Autres (Matériel informatique)	Total
Coût d'entrée					
Amortissements :					
- Cumul exercices antérieurs					
- Dotations exercices					
VALEUR NETTE					
Redevances payées					
- Cumul exercices antérieurs					
- Montant de l'exercice					
TOTAL					
Redevances restant à payer					
- A un an au plus					
- A plus d'un an et moins de 5 ans					
- A plus de 5 ans					
TOTAL					

NEANT

5.3. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	Situation en fin d'exercice	Montant de l'impôt
CREANCES :		
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation		
Provisions pour dépréciation Immobilisations		
Provisions pour dépréciation des stocks		
Provisions pour dépréciation autres actifs circulants		
Provisions Risques et Charges	749 140	232 233
Participation		
Provisions pour congés payés		
Contribution sociale de solidarité, taxe sur les grandes surfaces		
Abattements sur stock		
Fidélité		
TOTAL :	**749 140**	**232 233**
DETTES :		
Provisions Risques et Charges		
Provisions réglementées :		
- Provision pour hausse des prix		
- Amortissements dérogatoires		
Subventions d'équipement		
Plus-values de fusion restant à réintégrer		
Coupons d'obligations non déchus		
TOTAL :		
ELEMENTS A IMPUTER :		
Moins-values à long terme		
Amortissements différés		
Déficits reportables fiscalement		
TOTAL :		
ELEMENTS DE TAXATION EVENTUELLE :		
Réserve spéciale des plus-values à long terme		
Provision pour investissement		
TOTAL :		

A des fins de simplification, le taux d'IS retenu est un taux normatif à 31%.

5.4. INCIDENCES DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LE RESULTAT

Incidences des dispositions fiscales sur le résultat	Montants
Résultat net de l'exercice	-740 871
Impôt sur les bénéfices et contributions additionnelles (y compris impact CICE et CIR)	-1 515
Résultat avant impôt	**-742 386**
Variation des dotations et reprises de provisions réglementées :	
- Amortissements fiscaux dérogatoires	
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour investissement	
Résultat avant impôt hors incidences des dispositions fiscales	**-742 386**

5.5. VENTILATION DE L'EFFECTIF

Effectifs	Personnel salarié
Cadres	
Agents de maîtrise	7
Employés, ouvriers	38
TOTAL :	**45**

5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.6.1. Les engagements liés à la responsabilité d'associé

Engagements	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	TOTAL
Engagements liés à la responsabilité d'associé (1)		NEANT			

(1) La quote-part de la société dans l'actif de ces SNC ou SC est de :

5.6.2. Les engagements donnés et les engagements reçus

Engagements données	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie :				
- Cautions				
- Nantissements				
- Autres				
Liés aux acquisitions de titres :				
- Engagements d'achats de titres				
- Garanties de passifs				
- Engagement vente de titres				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements d'achat de fonds				
- Engagements de vente de fonds				
Liés aux locations				
Liés aux prestations de services				
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion				
TOTAL				

NEANT

Engagements reçus	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / à l'immobilier / l'expansion				
Créances garanties				
Liés aux acquisitions de titres :				
- Options d'achat de titres				
Liés aux acquisitions de biens immobiliers :				
- Options de biens immobiliers				
Liés aux acquisitions de fonds :				
- Engagements de ventes de fonds				
Liés aux locations				
Liés aux locations gérance				
TOTAL				

NEANT

5.7. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

CARREFOUR SA
Au capital de 2 018 163 760 euros
Ayant son siège social à : MASSY Cedex (91300)
93, Avenue de Paris
R.C.S EVRY 652 014 051

5.8. INTEGRATION FISCALE

Notre société est intégrée fiscalement depuis le 01/01/2012 dans Carrefour SA.
L'impôt constaté par notre société est celui qu'elle aurait supporté si elle était restée imposée séparément.
Cet impôt est détaillé au point 4.3.4